

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE739

présenté par

Mme Allain, M. Alauzet, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« développement »,

insérer les mots :

« d'exploitations autonomes et économes en intrants, et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les exploitations autonomes et économes en intrants relèvent le double défi de la performance économique et environnementale. Un réseau et des références technico-économiques sont en cours de construction sur ces modèles de production. Cet amendement vise à les mettre en avant, afin de favoriser leur développement.